**L’audace de la Pentecôte ! Une chronique de Charles Delhez.**

Publié le dimanche 20 mai 2018 à 12h52 :

<http://www.lalibre.be/debats/opinions/l-audace-de-la-pentecote-5afef714cd70c60ea70f168c>

L’avortement n’est pas un droit mais une détresse. Il ne faut pas banaliser l’acte qui supprime cette vie en devenir. A la lueur d’une luciole

La Pentecôte est l’histoire d’une audace. Alors que tous ceux qui passaient par le Golgotha avaient pu voir Jésus pendu au gibet de la croix (il fallait que cela fasse exemple), voilà quelques hommes qui ont l’audace de le proclamer vivant. Or, le centurion lui-même, ayant constaté qu’il était déjà mort, lui avait percé le côté de sa lance. Joseph d’Arimathie avait obtenu de Pilate qu’il soit déposé dans un tombeau et les grands prêtres avaient reçu une garde. Et voilà que, par un matin de printemps, un petit groupe d’hommes, jusque-là timorés, ouvrent les portes et se mettent à annoncer le contraire de toutes les évidences. Audace de l’Esprit !

Le film américain "Jésus, l’enquête" (1) de John Gunn est construit autour de ce fait : tout le christianisme tient là. Si Lee Strobel, journaliste athée, parvient à démontrer l’irréalité de la résurrection du Christ, il pourra prouver à sa femme qu’elle a eu tort de se faire baptiser. *"Sans la résurrection, tout s’écroule"*, lui avait soufflé un de ses amis. Mais ce ne sera pas sans peine. Le fait n’en demeure pas moins incroyable selon nos catégories habituelles. Pourtant, depuis 2000, cette rumeur prospère.

Cette audace de la Pentecôte n’est pas seulement un émouvant souvenir, mais le fil rouge qui traverse toute l’histoire de l’Eglise : aller contre les évidences du temps. Qu’il me soit permis de m’inscrire dans cette mouvance à propos d’un débat qui nous occupe actuellement en Belgique : la sortie de l’avortement du Code pénal. Actuellement, il y est inscrit comme un délit, mais pas toujours punissable. En France, pour éviter les avortements clandestins, la loi Veil de 1975 autorise des exceptions. La ministre s’en était expliquée: *"L’avortement doit rester l’exception, l’ultime recours pour des situations sans issue. C’est toujours un drame et cela restera toujours un drame."* C’était pour elle un pis-aller et elle voulait en dissuader la femme.

C’est la notion de détresse qui justifie la dépénalisation partielle de l’avortement. Dans ces situations, on n’est pas toujours en mesure de choisir le meilleur. Si cela devient un droit, que restera-t-il alors comme justification ? L’enfant en devenir perd toute protection. L’avortement sera dès lors une question non plus éthique, mais d’opportunité.

Gandhi estimait que *"moins une créature peut se défendre, plus elle a droit à la protection"*. Qui nierait qu’il s’agit bien d’un embryon humain, d’un être vivant, qui a son identité, puisqu’il a son propre ADN, unique au monde ? Cette *"singularité admirable"* (Axel Kahn) appartient déjà à l’humanité et en a toutes les caractéristiques biologiques. (Quand on implante un embryon, après fécondation in vitro, qu’implante-t-on donc ?) Si on ne considère plus l’embryon comme un être humain, il devient hélas logique de supprimer la balise des 12 semaines, car ce n’est pas une semaine qui changera la donne. Le futur enfant restera totalement dépendant de la décision de la maman jusqu’à ce qu’il quitte son corps.

Aucune femme n’a recours à cet acte de gaîté de cœur. Ce n’est donc pas un droit, mais bel et bien une détresse. L’Evangile m’a appris à ne juger personne, mais aussi à croire que le bien et le mal ne sont pas équivalents, qu’il faut toujours faire son possible pour choisir le bien et rejeter le mal. J’essaie donc de continuer à appeler mal ce qui est mal, pour moi comme pour les autres, mais à ne pas juger ceux qui n’ont pas pu l’éviter, car je ne connais pas leurs combats intérieurs. Il ne faudrait pas banaliser l’acte qui supprime une vie en devenir. L’être humain a cet extraordinaire pouvoir de donner la vie. Que les chrétiens et tout autre personne habitée par les mêmes convictions n’hésitent pas à soutenir cette magnifique mission, chacun à sa façon, sans agressivité, mais avec cette assurance tranquille d’un matin de Pentecôte.

**(1) Diffusé en Belgique par SAJE Films et vu en avant-première dans les grandes villes de Belgique.**

**Charles Delhez**